

## POURQUOI ADHÉRER A LA CGC Finances Publiques !

**N'ATTENDEZ  
PAS QU'IL SOIT  
TROP TARD !**



**RÉAGISSEZ  
NE SUBISSEZ  
PAS !**

**Prévoir  
l'impact**

des restructurations permanentes  
des baisses des effectifs  
de la charge de travail accrue  
de la dégradation des conditions de travail  
de l'absence de perspectives de carrière

**Anticiper ce  
qui  
individuellement  
peut vous  
arriver**

Refus de télétravail  
Refus de temps partiel  
Refus de formation  
Recours suite à une mauvaise évaluation  
Action disciplinaire  
Mobilité contrainte...

**Organiser la  
riposte**

Depuis le 1er janvier 2020, les CAP ne sont plus compétentes en matière de mutation et de mobilité, et, depuis le 1er janvier 2021, en matière d'avancement et de promotion.  
Mais le fonctionnaire, destinataire d'une décision défavorable concernant son avancement, une promotion ou sa mutation, peut faire appel au représentant syndical de son choix pour l'aider à former un recours administratif.

**AYEZ LE  
RÉFLEXE PAO**

**Pour passer d'une gestion des ressources humaines  
à une gestion humaine des ressources  
Rejoignez la CGC FIP : ensemble nous sommes plus forts !**

Consultez toutes nos informations sur : [www.cgcdgfp.info](http://www.cgcdgfp.info)

Recevoir nos actualités => adressez nous votre demande avec sujet  
"Abonnement" à : [cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr)

ADHÉREZ => <http://www.cgcdgfp.info/adherer/>



## BULLETIN D'ADHÉSION 2023 A LA CGC Finances Publiques

### Barème des cotisations 2023 :

● Inspecteur stagiaire.....	30 €
● Inspecteur / attaché d'administration / 1 <sup>er</sup> - 6 <sup>ème</sup> échelon.....	80 €
● Inspecteur / attaché d'administration / 7 <sup>ème</sup> – 11 <sup>ème</sup> échelon.....	105 €
● Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....	130 €
● Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....	150 €
● Inspecteur Principal / attaché principal d'administration.....	160 €
● Administrateur des FiP-Adjoint (AFIPA).....	180 €
● Administrateur des FiP (AFIP).....	200 €
● Administrateur Général des FiP (AGFiP) .....	270 €
● Retraité.....	70 €
● <b>COTISATION DE SOUTIEN : pour ceux souhaitant verser une somme supérieure au barème.</b>	

**NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UN CRÉDIT D'IMPOT DE 66%.**

**Par chèque :** remplissez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC Finances Publiques à l'adresse figurant en en-tête.

**Par virement :** IMPORTANT → envoi SCAN du bulletin d'adhésion avec mention « virement »

sur : [cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr](mailto:cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr) et [francoise.dupont@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:francoise.dupont@syndicats.finances.gouv.fr)

**IBAN CGC : FR76 1027 8060 4100 0207 8670 181**

**En vous remerciant !**

Nom, Prénom :	Année naissance :
Fonction, grade et échelon :	
Adresse personnelle :	
Tél et mail personnels :	
Adresse professionnelle :	
<b>Déclare adhérer – renouveler à la CGC Finances Publiques en 2023</b>	
Date :	Signature :

"Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vise à protéger les données à caractère personnel. Les informations recueillies sont enregistrées sur un fichier informatisé par la CFE-CGC pour gérer ses adhérents.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant la CFE-CGC DGFIP."